

Le 13 août 2020

Département Support compétition Swiss Athletics

Informations pour les sociétés, associations et organisateurs

Coronavirus

Compétitions

Malgré les conditions difficiles, de nombreux meetings ont eu lieu en Suisse ces dernières semaines. Jusqu'à présent, il n'y a eu aucun problème avec le corona - nous n'avons connaissance d'aucun cas lié à un concours.

Comme la décision de la Confédération du 12 août concernant les grands événements ne change pas la situation pour le mois de septembre, aucun changement n'est apporté à notre modèle de concept de protection. Nous espérons que vous pourrez terminer la saison comme planifié.

Swiss Athletics a décidé de maintenir jusqu'à la fin de la saison 2020 tous les anciens principes valables pour les organisateurs. Cela concerne notamment :

- Les compétitions peuvent aussi être annoncées à court terme à Swiss Athletics.
- Aucune taxe d'autorisation de meeting ni de redevance sur les finances d'inscription ne seront perçues.

Paquet de stabilisation

La semaine dernière les sociétés et les organisateurs ont été informés sur le paquet de stabilisation COVID-19. Nous demandons à tous les responsables de faire une déclaration appropriée. Plus d'informations au 031 359 73 01 ou stabilisierungspaket@swiss-athletics.ch.

Chaussures de compétition – nouveau règlement WA

World Athletics a publié un nouveau règlement sur les chaussures en juillet et a fourni plus d'informations à ce sujet en début de semaine. Sur cette base, Swiss Athletics a décidé d'adopter la règle avec effet immédiat

Par conséquent depuis le 14 août 2020 seules les chaussures avec une épaisseur de semelle maximale de 25 mm sont autorisées pour les courses sur piste à partir de 800 m en Suisse et au Liechtenstein. Si un/une athlète porte des chaussures qui ne remplissent pas ces conditions, le départ lui sera refusé ou, si l'infraction ne peut être constatée qu'après la compétition, le résultat de la compétition sera déclaré nul après coup (indépendamment du délai de dépôt d'un protêt de 30 minutes). Les performances d'athlètes licenciés/es en Suisse réalisées à une compétition à l'étranger avec un modèle de chaussure interdit en Suisse, ne seront à l'avenir pas enregistrés dans la liste des meilleures et des records.

Le règlement concerne de nombreux nouveaux modèles de chaussure. World Athletics a maintenant créé une liste de chaussures autorisées pour les compétitions. La liste se trouve sur le site web de World Athletics.

Nous demandons instamment à toutes les sociétés et organisateurs d'informer tous les fonctionnaires, athlètes de ce nouveau règlement.

Le règlement publié pour les courses sur route en janvier dernier s'applique toujours, à savoir que la semelle de la chaussure de compétition ne doit pas avoir une épaisseur supérieure à 40 mm.

Manque d'organisateur pour des compétitions de championnats

Le week-end dernier les championnats suisses de concours multiple ont eu lieu à Langenthal. Ce fut à tous points de vue une manifestation agréable, pas seulement à cause des excellentes performances ! Ce qui est moins réjouissant, c'est que nous n'avons pas encore d'organisateur pour

Leadingpartner

l'année prochaine. Les organisateurs intéressés sont invités à contacter rizvanabono@swiss-athletics.ch. Il en va de même pour le CSI U20 2021 et les différents championnats 2022, pour lesquels il n'y a actuellement pas encore d'organisateur (CS U20/U23, CS concours multiple, CS longue distance, championnats régionaux, ...).

Nous vous souhaitons malgré le coronavirus tout de bon et espérons pouvoir à nouveau bientôt organiser des compétitions „normales“.

Meilleures salutations

Swiss Athletics

Thomas Suter
Chef Support compétition

Leadingpartner

